

rapport du conseiller spécial qu'il a chargé d'examiner le rapport Norris et est-il disposé à nous dire s'il ressort du rapport de son conseiller que la preuve permettrait de porter des accusations.

**L'hon. Lionel Chevrier (ministre de la Justice):** Oui, monsieur l'Orateur, je vais répondre à l'honorable député. Sur l'avis des conseillers spéciaux chargés d'examiner les dépositions que renferme le rapport Norris, Hal Banks a été accusé, à Montréal, d'avoir comploté en vue de se livrer à des voies de fait contre le capitaine Walsh. M<sup>e</sup> Jean Martineau, C.R., avocat spécial, est chargé de la poursuite.

Nos conseillers songent à porter d'autres accusations contre le président et certains dirigeants du Syndicat international des gens de mer, en se fondant sur le rapport Norris et par suite de la récente grève illégale. L'accusation déjà déposée contre M. Banks, et dont je viens de parler, sera portée en même temps que les autres accusations dès que nos conseillers auront pris une décision à ce sujet et auront terminé les travaux préparatoires.

(Plus tard)

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le chef d'accusation contre M. Banks, à quelle date se placerait le prétendu complot ayant abouti à des voies de fait et entraîné des blessures? Cette attaque se serait-elle produite avant ou après le rapport Norris?

**L'hon. M. Chevrier:** L'affaire aurait eu lieu dans le courant de 1957.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mais n'y aurait-il pas ici prescription? Pourquoi n'a-t-on pas formulé de chef d'accusation à une date plus récente?

**L'hon. M. Chevrier:** Les deux conseillers spéciaux du ministère public ont été chargés de s'occuper du rapport Norris, ainsi que des infractions commises dans le cadre du rapport Norris, dont m'ont fait part les deux conseillers en cause; il s'agissait en particulier de deux infractions, dont l'une se serait produite en août 1957, et l'autre en 1960. Ma déclaration a porté en partie sur cela, en partie sur d'autres infractions.

**L'hon. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il y aura des poursuites judiciaires à la suite des coups et blessures infligés l'an dernier à un couple de personnes âgées dans ma propre circonscription de Trois-Rivières?

**L'hon. M. Chevrier:** Comme mon honorable ami le sait, les deux conseillers du ministère public ont été chargés de s'occuper de toutes ces infractions et, en ce moment, le problème est soumis à leur examen.

[L'hon. M. Starr.]

## LES NATIONS UNIES

ABSTENTION DU CANADA LORS DU VOTE SUR LA DISCRIMINATION RACIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a trait à la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le ministre peut-il nous dire si notre délégation s'est abstenue de voter sur la résolution contre la discrimination raciale présentée à la troisième commission et quelles sont les raisons de cette abstention?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, nous nous sommes abstenus de voter sur cette résolution de la commission parce que certains articles mettaient en jeu des questions qui ne relèvent pas de la compétence de notre Parlement.

## LA FARINE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR L'AUGMENTATION DU PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il s'enquérir des causes des augmentations considérables du prix de la farine qui ont eu lieu récemment et faire rapport à la Chambre à ce propos?

## LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LES FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES AURAIENT ABSORBÉ L'AUGMENTATION DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Étant donné que, d'après certaines nouvelles, les foyers pour vieillards en Ontario et au Manitoba s'attribueront la plus grande partie, ou même toute l'augmentation récente de \$10 de la pension que vient d'adopter le Parlement, pour l'appliquer à un loyer plus élevé, le gouvernement voudrait-il voir ce qu'il est possible de faire pour protéger nos vieillards pensionnés contre pareille pratique?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Mon honorable ami n'ignore pas que le gouvernement fédéral, en accordant une augmentation de la pension de vieillesse, avait espéré que les pensionnés pourraient en profiter pour défrayer certains de leurs besoins. Il est assez troublant de relever, les derniers jours, que